



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 324-2022/BAPS/DAEM

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Trésorier	1
DFI	1
DDDT	1
DAEM	1
Intéressée	1

DÉLIBÉRATION

approuvant l'avenant n° 1 au contrat n° 55-2019 du 7 mai 2019 de délégation de service public du port de plaisance dans la baie de Nouré

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays modifiée n° 2001-017 du 11 janvier 2002 sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ;

Vu la délibération n° 12-2019/APS du 8 mars 2019 approuvant le contrat de délégation de service public du port de plaisance dans la baie de Nouré ;

Vu la délibération n° 60-2019/APS du 24 octobre 2019 fixant les redevances d'occupation des domaines public et privé de la province Sud ;

Vu la délibération n° 102-2021/APS du 1^{er} décembre 2021 relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2022 ;

Vu le contrat n° 55-2019 du 7 mai 2019 de délégation de service public du port de plaisance dans la baie de Nouré ;

Vu l'avis de la commission du développement économique du 13 mai 2022 ;

Vu la demande de modification du phasage des travaux, formulée par la société MARINA CEVAER MENAOUER par courriers des 3 décembre 2020 et 27 mai 2021 ;

Vu le rapport n° 108635-2020/8-ACTS/DAEM du 31 mars 2022,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 MAI 2022, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : L'avenant n° 1 au contrat n° 55-2019 du 7 mai 2019 de délégation de service public du port de plaisance dans la baie de Nouré au profit de la société par actions simplifiée MARINA CEVAER MENAOUER, annexé à la présente délibération, est approuvé.

ARTICLE 2 : La présidente de l'assemblée de la province Sud est habilitée à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée à l'intéressée.